



Dossier du BHI No. S1/0506

**LETTRE CIRCULAIRE 95/2012**  
**12 novembre 2012**

**LISTE DES PROJETS POSSIBLES DANS LE CADRE DE LA MISE A  
DISPOSITION DU BHI DE PERSONNEL VENANT DES ETATS MEMBRES**

Référence : Résolution 3/1987 telle qu'amendée – *Mise à disposition de personnel venant des Etats membres au BHI*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Ces dernières années, conformément aux termes de la Résolution 3/1987 de l'OHI (voir référence), l'Organisation a bénéficié de la généreuse mise à disposition de personnel de la République de Corée et du Japon afin de contribuer à la progression des travaux de l'OHI. Un représentant de chacun de ces Etats membres est toujours en poste au BHI.

2. Conformément à la Résolution 3/1987, le Comité de direction a entrepris l'examen périodique des activités du BHI et du programme de travail de l'OHI pour 2013. Le Comité de direction a identifié un certain nombre d'items de travail qui pourraient progresser plus rapidement grâce à la mise à disposition de personnel ayant l'expérience requise pour travailler en tant que responsable de projet. Les thèmes suivants ont été identifiés :

- Développer plus avant le dictionnaire en ligne de l'OHI et les capacités de la base de données associée, en particulier la version espagnole.
- Fournir un soutien en SIG en mettant en particulier l'accent sur le développement et la mise en œuvre de technologies et d'applications relatives au serveur de cartes en ligne, notamment à l'appui de la base de données GEBCO OHI-COI sur les noms des formes du relief sous-marin, de la base de données sur les métadonnées hydrographiques dans l'Antarctique et de son extension à toutes les CHR, et d'une base de données sur les informations de l'OHI.
- En liaison avec le TSMAD et avec d'autres groupes de travail concernés, aider à la mise en œuvre de la S-100 par la participation au développement de projets de spécifications de produit et d'activités connexes incluses dans le programme de travail du HSSC.
- Revoir tous les termes techniques utilisés dans les documents, normes et directives de l'OHI, en proposant des mises à jour et des révisions appropriées à ces documents dans le but d'en améliorer la normalisation.
- Développer plus avant et mettre en œuvre la planification stratégique de l'OHI et le processus de suivi des performances au BHI.
- Aider au développement et à la mise en œuvre des procédures et des publications révisées en matière de renforcement des capacités. Aider au développement d'une base de données d'informations à l'appui du programme de l'OHI en matière de renforcement des capacités, incluant la présentation d'informations appropriées en ligne.

- Développer des propositions afin d'améliorer l'utilité de la publication C-55 de l'OHI – *Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde* à partir d'une déclaration initiale des besoins des utilisateurs développée par l'IRCC.
- Revoir et cataloguer les archives cartographiques du BHI.

3. Les Etats membres qui souhaitent proposer la mise à disposition de personnel, conformément à la Résolution 3/1987, peuvent soumettre à tout moment, pour examen par le Comité de direction, des éléments définissant les tâches susceptibles d'être assumées par le personnel mis à disposition et décrivant les compétences et l'expérience du personnel proposé pour accomplir ces tâches. Conformément à la Résolution en référence, le salaire et les dépenses afférentes au personnel mis à disposition doivent être assumés par l'Etat qui le présente. Toutefois, les frais de voyage associés aux tâches du BHI, telles que des visites sur place depuis Monaco, seront pris en charge par le BHI.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Ward', with a stylized flourish at the end.

Robert WARD  
Président